

Lorsque de nouveau la tension a recommencé à s'accroître au Moyen-Orient le printemps dernier, le Canada a demandé, de concert avec d'autres pays, au Conseil de Sécurité d'exhorter les parties en cause à ne pas envenimer le différend. Il nous incombe de nouveau à tous, et en particulier aux membres permanents du Conseil de Sécurité, de redoubler aujourd'hui d'efforts pour jeter les bases d'un règlement durable du conflit.

Je déclarais lors de la Ve Session spéciale d'urgence, le 23 juin dernier, que le Canada considère que le retrait des forces israéliennes, tout essentiel qu'il est, doit être relié aux autres problèmes de base en jeu. Tel demeure notre point de vue. Ces problèmes comprennent le respect de l'intégrité territoriale de tous les états de la région et la cessation de l'état de belligérance, la reconnaissance pour tous les pays des droits d'accès inoffensif aux eaux internationales, l'acceptation des revendications justes des réfugiés, de même que la préservation du caractère spirituel et religieux de Jérusalem au moyen, je le souhaite, d'une surveillance internationale exercée par les Nations Unies.

On devrait tout d'abord tenter de déterminer s'il est possible de reprendre et de mener à bonne fin les efforts déployés en juillet à la Session spéciale d'urgence pour élaborer une résolution réunissant une partie ou l'ensemble de ces principes. Si nous parvenons à un accord de principe, il faudrait alors donner suite à la recommandation faite par le Secrétaire général dans l'introduction de son Rapport annuel et l'autoriser à nommer un représentant spécial au Moyen-Orient qui pourrait y constituer un intermédiaire dont on a grandement besoin entre les parties et rendre compte à notre Organisation, en les interprétant, des événements qui se déroulent en cette partie du monde. Cependant, même si nous n'en arrivons pas à un accord sur une déclaration de principe, j'estime que les Nations Unies devraient quand même envoyer sans délai dans cette région un représentant spécial du Secrétaire général nanti d'un mandat général en vue d'établir et de maintenir des contacts avec toutes les parties intéressées et travailler au rétablissement de la paix. Cette nomination ne constituerait nullement une victoire de l'une ou l'autre partie, mais prouverait que les Nations Unies entendent s'acquitter de leur responsabilité d'encourager le règlement pacifique des différends.

J'aimerais maintenant aborder spécifiquement la question des réfugiés. Le rapport le plus récent du Secrétaire général, basé sur les faits recueillis par son représentant, nous place de nouveau devant notre responsabilité de préserver et de mieux respecter "la dignité et la valeur de l'homme". Son rapport souligne un urgent besoin d'aide internationale de toute sorte et le Gouvernement du Canada étudie la façon d'accroître son aide. Toutefois la générosité des donateurs, et je sais que plusieurs gouvernements ont fait beaucoup au cours des années pour venir en aide aux réfugiés du Moyen-Orient, ne permettra pas de régler le problème à la base. Il est essentiel que tout accord général fasse justice aux droits et aux réclamations des réfugiés.